



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 25 avril 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame le Maire,

Par courrier, réceptionné le 28 mars 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 387 21 00007, déposée par Mme Sandrine BAIZET, pour la construction d'un hangar agricole de Remauville.

Suite à l'annulation de votre PLU, votre commune est soumise à l'application du règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie, le jeudi 21 avril 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Madame BAIZET est gérante de l'écurie du Bois d'Ève sur la commune de la Genevraye. Elle souhaite développer un nouveau site à Remauville pour les chevaux en retraite.

La commission souhaite que des éléments justifiant le caractère agricole de l'activité et du projet lui soit transmis avant la prochaine commission du 19 mai. Ces éléments seront présentés aux membres et l'avis rendu.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU

Mme Catherine PENIFAURE
Mairie de Remauville
1, rue Grande
77710 REMAUVILLE